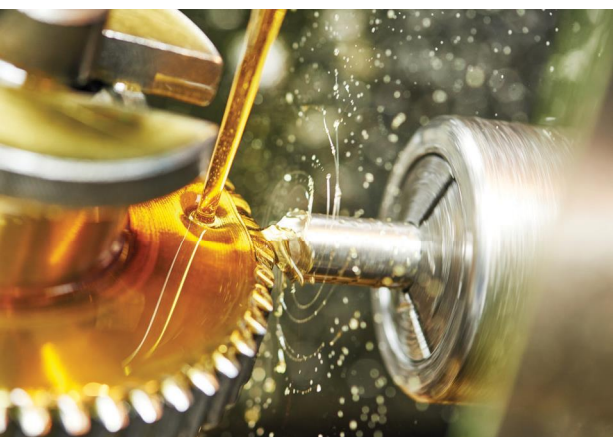


# Le tri des déchets est une réalité lourde en entreprise... Mais des primes existent pour aider celles - et ceux ! - qui (s')investissent !

Au gré des philosophies, les décisions stratégiques peuvent souvent être envisagées sous différents prismes, y compris dans les entreprises. Parlant de déchets, on a ceux qui trient par conviction, ceux qui trient par obligation... et ceux qui le font parce qu'ils y voient une rentabilité quelque part. Depuis 2015, ils ont tous raison puisque les entreprises sont sans cesse obligées de traiter plus... et mieux. On pense ainsi à l'obligation de trier de nouvelles fractions de déchets, comme les huiles, les pneus usagés ou encore les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Précisons même que d'autres obligations de tri sont encore venues ces derniers temps s'ajouter à la liste déjà longue, c'était en 2016 et 2017 (voir tableau ci-dessous).



**M**ais comme déjà dit, si ces obligations en pagaille entraînent plus que probablement de réelles contraintes pour vos entreprises, sachez qu'elles peuvent également vous rapporter en monnaie sonnante et trébuchante au-delà du fait qu'avancent tous ceux qui prétendent, à raison, que le tri des déchets induit aussi de nouvelles habitudes qui coûtent moins, au final, dans les entreprises ! Mais revenons-en au point de départ, c'est-à-dire aux primes que vous pouvez aller chercher en triant correctement. Valorlub et VAL-I-PAC,

deux organismes nationaux spécialisés dans la gestion des déchets octroient, par exemple, des primes à la reprise de certains déchets... l'idée étant d'encourager le tri à la source pour faciliter le recyclage en bout de process.

### Quelles primes puis-je obtenir ?

Pour vos huiles usagées, Valorlub peut, par exemple, vous octroyer une prime de 100 euros (pour les enlèvements effectués en 2018), à condition que la quantité des huiles enlevées soit inférieure à 1.000 litres an et que celles-ci soient collectées par un opérateur homologué Valorlub. Concernant vos

OBLIGATIONS DE TRI EN RÉGION WALLONNE		
ENTRÉE EN VIGUEUR	FRACTION DE DÉCHETS À SÉPARER	SEUIL
1 <sup>er</sup> septembre 2015	Piles et accumulateurs usagés	-
	Pneus usés	-
	Véhicules hors d'usage (VHU)	-
	Huiles usagées	-
	Déchets photographiques	-
	Huiles et graisses de friture usagées	À partir de 50L mois
	Déchets d'équipements électriques et électroniques	-
1 <sup>er</sup> janvier 2016	Déchets de verre d'emballage blanc et de couleur	120 litres semaine
	Déchets d'emballages composés de bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons (PMC) soumis à obligation de reprise	60 litres semaine
	Déchets d'emballages industriels (housses, films et sacs plastique)	200 litres semaine
	Déchets de papier et de carton secs et propres	30 litres semaine
	Déchets métalliques autres que les emballages	120 litres semaine
1 <sup>er</sup> janvier 2017	Déchets de végétaux provenant de l'entretien des espaces verts et des jardins	2,5 m semaine
	Déchets de textile non souillés	500 litres semaine
	Déchets de bois	2,5 m semaine

déchets d'emballages, VAL-I-PAC vous propose, lui, 30 euros la tonne de plastiques triés, 10 euros la tonne de bois... et même jusqu'à 50 euros la tonne pour vos liens de cerclage en plastique. Attention, toutefois, que ces primes ne seront octroyées que si les déchets triés sont destinés à être recyclés. Pour le bois, si l'on veut être concret, cela concerne par exemple uniquement celui qui est destiné à être broyé pour l'industrie du panneau aggloméré ou du compostage.

### Et les déchets d'emballage ?

Mais ce n'est pas tout ! VAL-I-PAC octroie également deux autres types de primes pour vos déchets d'emballages. Ce qui est intéressant, en l'espèce, c'est que ces primes sont cumulables avec celles que nous avons mentionnées ci-dessus. La première s'appelle prime de démarrage, la seconde se nomme prime conteneur.

**Prime de démarrage :** Elle est octroyée une seule fois par numéro d'entreprise et vous donne droit à 100 euros pour l'installation d'un premier conteneur pour l'enlèvement des déchets d'em-

ballages industriels (quel que soit le type de matériau).

**Prime conteneur :** Elle est accordée lors de l'installation de nouveaux conteneurs, et encore à l'achat de sacs pour le tri pour vos déchets.

Nous précisons quand même que ces primes ne seront allouées que s'agissant de l'élimination de matériaux destinés à être recyclés, votre entreprise devant également être en ordre avec la législation en matière de prévention et de gestion des déchets.

### Comment bénéficier de ces primes ?

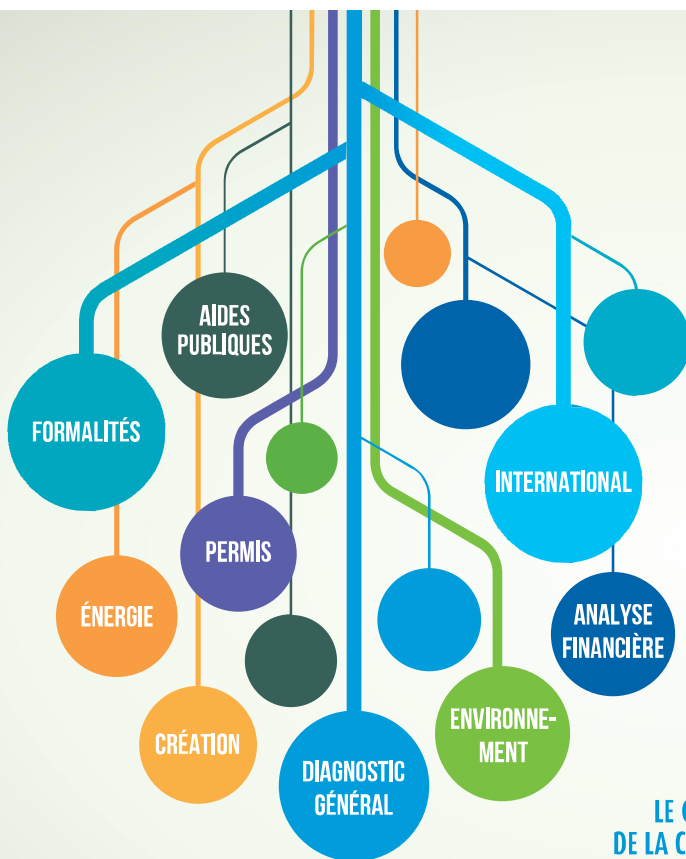
En fait, vous n'avez concrètement rien à faire pour bénéficier des primes en question. Vos collecteurs, affiliés à Valolub et VAL-I-PAC, se chargent eux-mêmes de transmettre vos données aux organismes en question. Pour Valolub, le système est même très simple : vous recevez un code de la part de votre collecteur et le paiement s'effectue automatiquement. Pour connaître l'état de vos dossiers de prime, rendez-vous sur <http://valolub.be> fr utilisateur-profes-



sionnel obtenir-ma-prime ou sur l'application de VAL-I-PAC «<http://mycertificate.valipac.be>». ■

Plus d'infos : <http://www.valipac.be> - <http://valolub.be>

Service environnement  
Lorraine Bodeux - Florine Wildschütz  
Tél.: 061 29 30 49 66



## Le Guichet d'entreprises

# SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

Nous travaillons chaque jour pour que notre Guichet soit unique. Unique dans la qualité des services proposés. Unique comme point de contact pour vous guider dans ce qui reste un dédale administratif et de procédures.

La simplification administrative est un projet ambitieux qui dynamise les entreprises, réduit leurs coûts et améliore donc leurs performances.

➔ En un seul endroit, nous vous conseillons. Nous évaluons et validons la conformité des données de votre entreprise auprès des administrations et mettons à jour vos formalités de base.

**Faites appel aux conseillers de votre Chambre de commerce.**

LE GUICHET D'ENTREPRISES  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DU LUXEMBOURG BELGE

[www.ccilb.be](http://www.ccilb.be)  
061 29 30 52

